

ELISE GOORIS
— ASI —

TSA chez l'enfant : 3 types de structures à connaître en Wallonie

Pour une prise en charge globale et
quotidienne

Vous êtes parents d'un enfant avec TSA ?

En Wallonie, il existe 3 types de structures essentielles selon les besoins de votre enfant :

- L'enseignement adapté ou spécialisé
- Les structures d'accueil et d'accompagnement relevant du secteur Handicap
- Les structures de soins thérapeutiques





L'enseignement adapté ou spécialisé

Selon l'orientation réalisée par le centre PMS, votre enfant peut être accueilli :

- Dans l'enseignement ordinaire, avec des aménagements raisonnables.
- Dans l'enseignement spécialisé, selon ses besoins :

Les orientations les plus courantes dans le cadre d'un diagnostic de TSA sont l'enseignement de type 2, type 3 ou type 8.

IMPORTANT

Un diagnostic de TSA ne signifie pas automatiquement que l'enfant a besoin d'un enseignement TEACCH. Chaque enfant ayant des besoins différents, c'est à l'école de s'adapter à lui, et non l'inverse.

Enfants avec un TSA et types d'enseignement spécialisé potentiellement concernés :

Profil de l'enfant avec TSA	Types d'enseignement potentiellement appropriés	Remarques et conditions d'admission
TSA sans déficience intellectuelle, avec bon langage	Parfois type 8 ou enseignement ordinaire avec aménagements	Type 8 si troubles spécifiques associés (dyspraxie, dysgraphie, etc.). Possibilité d'intégration dans l'ordinaire avec AVS ou aménagements raisonnables
TSA avec déficience intellectuelle légère	Type 1, parfois type 2 selon le fonctionnement adaptatif	Le type 1 permet un apprentissage structuré avec des objectifs de base. Le type 2 est envisagé si les besoins d'accompagnement sont plus importants.
TSA avec déficience modérée à sévère	Type 2 principalement	Approche très individualisée centrée sur la communication, les routines et l'autonomie fonctionnelle. Le programme TEACCH n'est proposé que dans certaines écoles de type 2. Il s'agit d'une méthode structurée qui peut convenir à certains enfants TSA, mais pas à tous.
TSA avec troubles du comportement importants	Type 3, parfois en lien avec un suivi thérapeutique (SRJ, SSM...)	Cadre contenant et structurant, équipe pluridisciplinaire. Admission soumise à évaluation clinique.
TSA avec besoins de soins continus ou intensifs	Type 5 (enseignement à l'hôpital ou en CRF)	Pour enfants non scolarisables dans un cadre scolaire classique. Les soins sont prioritaires, l'enseignement est adapté autour de ceux-ci.
TSA avec surhandicap sensoriel (ex : TSA + surdité ou cécité)	Type 6 ou 7 selon le handicap sensoriel principal	Très rares structures adaptées à la double problématique. Travail en étroite collaboration avec les centres spécialisés.

Structures d'accueil et d'accompagnement (AVIQ)

Les SAS'J (Services d'accueil spécialisés pour jeunes) accueillent des enfants et adolescents avec un handicap important, qui ne vont pas ou peu à l'école.

Ces structures s'organise en service résidentiel ou uniquement de jour.

Ils proposent un accompagnement sur mesure :

- Éducatif
- Médical et thérapeutique
- Psychologique et social



Structures d'accueil et d'accompagnement

Les structures relevant du secteur handicap accueillent et accompagnent des enfants et jeunes porteurs de handicap, dont certains enfants avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Elles peuvent proposer un accompagnement en accueil de jour, hébergement ou services d'aide en milieu de vie.

À savoir sur l'admission et la prise en charge :

Les enfants peuvent être pris en charge jusqu'à l'âge de 21 ans.

Souvent, il n'y a pas de durée maximale de prise en charge : l'accompagnement peut s'inscrire dans la continuité.

Pour y avoir accès, il faut ouvrir un dossier auprès de l'AViQ.

Retrouvez les coordonnées du Bureau de votre région sur www.aviq.be

ELISE GOORIS

— ASI —

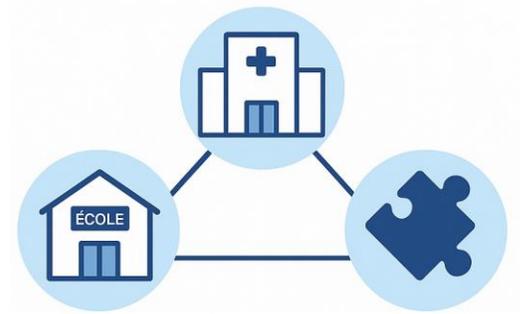
L'admission dépend des places disponibles, et celles-ci sont très limitées, notamment dans les services pour enfants.

Toutes les structures n'accueillent pas nécessairement des enfants avec TSA. Certaines posent des critères d'admission spécifiques selon :

- Le niveau de fonctionnement
- La présence de troubles associés
- L'autonomie ou la dépendance en soins

Les listings des services agréés (accueils de jour, hébergements, etc.) sont disponibles sur le site de l'AViQ :

<https://www.aviq.be/sites/default/files/documents/2022-06/Catalogue%20SAS%27J%20-%20service%20d%27accueil%20sp%C3%A9cialis%C3%A9%20pour%20jeunes.pdf>



Les structures de soins thérapeutiques

Les centres de réadaptation fonctionnelle (CRF) accueillent des enfants avec un profil pédopsychiatrique important.

Ces structures ont pour mission d'organiser l'ensemble des soins nécessaires au soutien du développement de l'enfant dans un cadre institutionnel global, intensif et adapté.

Tout est organisé sur place : enseignement spécialisé, soins combinés (logopédie, psychomotricité, ergothérapie, accompagnement psychoéducatif, etc.).

Certaines structures sont organisées en service de jour mais la plupart sont des services résidentiels.

Structures de soins intensifs : CRF et services apparentés

Certains enfants avec un TSA peuvent bénéficier d'un accompagnement intensif en journée dans des structures de soins spécialisées, telles que les Centres de Réadaptation Fonctionnelle (CRF).

Ces services sont souvent sollicités pour des profils dits "complexes", nécessitant une prise en charge médico-psycho-éducative renforcée.

Caractéristiques principales :

- Structures destinées à des enfants non scolarisables ou très partiellement scolarisables
- Prise en charge pluridisciplinaire : logopédie, kiné, ergothérapie, psychologie, éducation, etc.
- Organisation souvent en hôpital de jour ou en internat thérapeutique, selon les structures
- Nombre de places très limité, encore plus restreint que dans le secteur handicap
- Peu de structures de jour uniquement sont disponibles en Wallonie
- Âge maximal : en général jusqu'à 18 ans

Conditions d'admission :

- La prise en charge est remboursée par la mutuelle des parents via le système de l'INAMI
- Un avis d'orientation médicale spécialisé est obligatoire (pédopsychiatre, neuropédiatre, etc.)
- La durée de la prise en charge est, généralement, limitée à un maximum de 3 ans consécutifs, avec des renouvellements réguliers (tous les 6 mois ou chaque année) selon le centre
- L'admission dépend de l'adéquation du profil de l'enfant avec les modalités de la structure
- Ces services ne remplacent pas une école classique : ils peuvent fonctionner à la place de l'école (type 5) ou en alternance avec un autre type d'enseignement, selon les situations

En résumé :

Catégorie	Enseignement spécialisé/adapté	Structures handicap (AViQ)	Structures de soins (INAMI – CRF)
Objectif principal	Apprentissage scolaire adapté	Accompagnement éducatif et social	Rééducation et suivi thérapeutique intensif
Type de structure	Écoles de type 1 à 8 + ordinaire adapté	Accueil de jour, hébergement	Hôpital de jour, internat thérapeutique
Âge de prise en charge	Jusqu'à 21 ans (variable selon type)	Jusqu'à 21 ans (parfois plus)	Généralement jusqu'à 18 ans
Durée de la prise en charge	Variable, pas de limite stricte	Pas de limite stricte	Limite de 3 ans consécutifs, renouvelables
Conditions d'entrée	Orientation scolaire via PMS	Ouverture de dossier AViQ	Avis médical spécialisé (INAMI)
Prise en charge financière	Enseignement gratuit (public/subventionné)	AViQ (handicap) + possible ticket modérateur	Remboursé par la mutuelle des parents + possible ticket modérateur
Accessibilité / Places	Plus accessible (mais saturation dans certains types)	Peu de places disponibles, structures sélectives	Très peu de places, structures très ciblées
Particularités TSA	Selon le type et le profil de l'enfant	Certaines structures accueillent les TSA, pas toutes	Pour enfants avec besoins complexes et soins quotidiens

ELISE GOORIS

— ASI —

Et moi, comment je peux vous aider ?

En tant que service indépendant, je propose un accompagnement personnalisé pour aider les familles à naviguer dans le paysage institutionnel wallon en lien avec le TSA de leur enfant.

Ce que je propose :

- ✓ Écoute et analyse de votre situation familiale
- ✓ Comprendre vos besoins, ceux de votre enfant, et vos priorités
- ✓ Conseils personnalisés sur les différentes options d'orientation
- ✓ Aide à la lecture des types d'enseignement, structures, conditions d'accès, etc.
- ✓ Soutien dans les démarches administratives
- ✓ Explication des étapes : AViQ, PMS, INAMI, demandes d'orientation, etc.
- ✓ Mise en lien avec des professionnels ou services adaptés à votre région
- ✓ Réseaux locaux, établissements spécialisés, équipes mobiles, etc.
- ✓ Suivi ponctuel ou à moyen terme
- ✓ Pour vous aider à traverser les moments-clés : rentrée scolaire, crise, changement de structure...

Un doute ? Une question ? Je suis là pour en parler.